



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : ACCORD-CADRE POUR LES
PRESTATIONS D'IMPRESSION, DE
FAÇONNAGE ET DE LIVRAISON DES
SUPPORTS DE COMMUNICATION DE LA VILLE
DE VINCENNES - LOT 7 : BROCHURES PASSE
AVEC LA SOCIETE MALVEZIN VALDOU**

**DÉCISION N° DM-21-129
EN DATE DU 30 MARS 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence envoyé au BOAMP, au JOUE et sur le profil acheteur de la Ville, le 05/10/2020

CONSIDÉRANT le procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du 03/02/2021 et sa décision d'attribuer l'accord-cadre relatif au marché d'impression, de façonnage et de livraison des supports de communication de la ville de Vincennes – lot 7 : Brochures à la société MALVEZIN VALDOU ayant présenté l'offre la plus avantageuse économiquement au regard de l'ensemble des critères de jugement ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société MALVEZIN VALDOU domiciliée 5 rue Félix Daguerre – 15 000 AURILLAC, représentée par Monsieur Sylvain VALADOU, en qualité de directeur, l'accord-cadre relatif au marché d'impression de façonnage de livraison des supports de communication de la ville de Vincennes – lot 7 : Brochures.

Les prestations donnent lieu à un accord-cadre à bons de commande susceptibles de varier dans la limite d'un montant annuel maximum de 30 000,00 € HT (36 000,00 € TTC)

Les prix de l'accord-cadre sont ceux du bordereau des prix unitaires.

L'accord-cadre est passé pour une durée initiale de 12 mois et reconductible tacitement 3 fois, soit une durée maximale de 48 mois.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20210330-Imc1H8275H1-AR Date de réception en Préfecture : 30/03/2021 Date de Publication : 30/03/2021

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Signé

Charlotte LIBERT-ALBANEL

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20210330-Imc1H8275H1-AR
Date de réception en Préfecture : 30/03/2021
Date de Publication : 30/03/2021